



239. LES HESPÉRIDES D'AUTEUIL



État 2017. Photo Arnaud Lesné.

Type de construction : résidence avec services pour personnes âgées.

Immeuble : R+8, 57 logements, 4 000 m².

Année de construction : 1980 (permis de construire délivré en 1979-1980, Archives municipales de Paris, cotes 1178 W 5790-5791).

Adresse : 32-34 rue Chardon-Lagache, Paris XVIe.



Hall d'entrée.

C'est une affaire importante que nous a confié le responsable des Hespérides, qui siégeait au conseil municipal de Vaucresson. C'était un très joli terrain où l'on avait démoli des bâtiments existants. Ce sont des logements pour personnes âgées, avec des appartements, des studios, des deux-pièces, exceptionnellement des trois-pièces. Le budget était conséquent, parce qu'il fallait prévoir tout un équipement, les logements du personnel, des salons, des salles de bridge, un billard, un jardin aménagé pour personnes âgées, avec un kiosque, où les pensionnaires pourraient venir s'asseoir. Nous l'avons construite avec la Cogedim, sans problème particulier, l'architecture ne vieillit pas trop mal, c'est aussi très daté, pas du tout ce que l'on ferait maintenant.

Aujourd'hui, on a fait des progrès dans la qualité de l'architecture. Je vois ce que font des confrères que je rencontre à l'Académie d'architecture et je dois avouer que je n'aurais pas su faire ce qu'ils font maintenant, c'est mieux que ce que nous avons fait dans les années 70, jusqu'en 1980. Avant Mitterrand, Giscard a lutté contre les grandes opérations, les grands ensembles, pour privilégier les petits immeubles et non les grandes tours. Il s'est investi dans ce combat et il a donné des instructions à son ministre pour dégager des orientations nouvelles en matière d'urbanisme. Il n'a pas été mauvais parce que jusqu'alors, on voyait trop grand, on faisait des hyper-machins, des grandes barres, des grands trucs très haut, et Giscard pensait qu'il fallait rester plus modeste et construire moins haut¹.

1. Entretien avec Emmanuel Bernadac enregistré en 2011.



Entrée principale, côté rue.



Façade et terrasse côté jardin.

